

Mairie de CHAILLEY			DELIBERATION <b>2026 / 0010</b>	Objet : CCSA  <b>Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public Assainissement collectif 2024</b>
				
MEMBRES CONSEIL			<b>Etaient présent :</b> Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Mrs, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Hervé CYGANKO Adjointes, Mrs Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mmes Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Ismérie BRUNAT  <b>Absente excusée :</b> <b>Absente :</b> Mme Viviane ROUSSEL M. Patrice DOYEN, pouvoir à M. Renault <b>Secrétaire de séance :</b> Mme Ismérie BRUNAT	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
15	13	12		
DATE DE CONVOCATION <b>19/02/2026</b>				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification <b>9 - MARS 2026</b>				

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligner sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Après présentation de ce rapport,

*Les membres du Conseil à l'unanimité*

*Adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif  
Autorisent Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette  
délibération dont la diffusion des informations aux différentes entités concernées.*

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont  
Signé tous les membres présents



Le Maire  
Philippe GUINET BAUDIN

